



Succession parents enfants

Par Panellite

bonjour

j'approche les 70 ans et j'ai du mal à comprendre ce qu'il faudrait faire avant mes 70 ans pour la succession parents enfants.

nous possédons juste une maison de +/- 450 000? et nous avons 3 enfants dans l'attente de vous lire , respectueusement

Par isernon

bonjour,

vous n'avez aucune obligation de préparer votre succession,dans ce cas, le code civil s'appliquera.

vous pouvez consulter un notaire qui, en fonction de votre situation et de vos souhaits, pourra vous conseiller.

salutations

Par Rambotte

Bonjour.

Et il n'y a rien de particulier à l'âge de 70 ans concernant l'héritage.

L'histoire des 70 ans, c'est pour la fiscalité des primes versées sur des contrats d'assurance-vie après cet âge, sachant que les sommes versées à un bénéficiaire au titre d'un contrat d'assurance-vie ne font pas partie de la succession de l'assuré.